

DATE DE CONVOCATION
18/03/2024

DATE D’AFFICHAGE
18/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
20
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 25 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ [arrivé à 18h45, après le vote du point n° 2], Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN

Absent non excusé

M. Abdellah FAWZI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

Délibération n° 24.03.25/05

Objet / Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire sollicite l’assemblée afin de délibérer quant à l’affectation du résultat 2023.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion constitue l’arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l’exercice clos, ce vote fait ressortir le résultat de la section de fonctionnement et le solde d’exécution de la section d’investissement corrigé des restes à réaliser.

De plus, Monsieur le Maire précise que la nomenclature comptable M57 encadre les modalités d’affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, et lorsque la section d’investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l’assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

Monsieur le Maire indique que la section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé sur 2023 de 1 243 137.92 €.

Il est constitué du résultat de l’exercice 2023 (soit 174 280.09 €) cumulé au résultat antérieur reporté (soit 1 068 857.83 €).

En ce qui concerne la section d'investissement, celle-ci fait apparaître un excédent cumulé de 620 654.99 €, composé du solde d'exécution de la section d'investissement pour 2023 (soit - 117 978.94 €) et cumulé à l'excédent de financement reporté (soit 738 633.93 €).

Monsieur le Maire souhaite rappeler qu'il convient de prendre en compte le montant des restes à réaliser pour 2023, qui s'établissent à hauteur de 45 214.46 € en dépenses d'investissement et 5 942.22 € en recettes d'investissement (d'ores et déjà intégrés dans les chiffres énoncés ci-avant).

Ainsi, l'excédent de fonctionnement s'établit en 2023 à 1 243 137.92 € et celui d'investissement à 620 654.99 € :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 243 137,92
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (5 082 979.58 - 4 908 699.49)	174 280,09
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 068 857,83
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	659 927,23
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (488 468.82 - 567 175.52)	-78 706,70
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	738 633,93
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (5 942.22 - 45 214.46)	-39 272,24
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	620 654,99

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Report en section de fonctionnement (R002) : 1 243 137.92 €

DÉCIDE de reporter à la section d'investissement du budget primitif 2023 l'excédent de financement cumulé comme suit :

- Report d'investissement (R001) : 620 654.99 €
- Virement à la section d'investissement (023) : 243 137.92 €
- Dotation aux amortissements (Chapitre 042) : 310 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOISSÉE



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240325-05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 04/04/2024